

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3149

22 décembre 2011

### SOMMAIRE

Aprilway Holdings Limited .....	151118	Johanna Invest S.A. ....	151140
Bilfinger Berger Global Infrastructure SI- CAV S.A. ....	151106	Kappa Investments S.A. ....	151141
Ceta S.A. ....	151141	King's Cross Asset Funding 10 .....	151140
CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER		King's Cross Asset Funding 16 .....	151140
KIEFFER société à responsabilité limitée		King's Cross Asset Funding 2 .....	151140
.....	151131	King's Cross Asset Funding 36 .....	151141
Diana, société de tir .....	151147	Koncerto S.A. ....	151139
Dussmann Catering S.à r.l. ....	151128	KP Investa A.G. ....	151141
Eden International Retail Center S.à r.l.		LBPOL William II S.à.r.l. ....	151150
.....	151121	Leafy S.à r.l. ....	151140
EDEN LogCenter International S.à r.l. ..	151121	Leafy S.à r.l. ....	151146
GEC SA .....	151131	LGAV .....	151150
GERI Consult G.m.H. ....	151131	L.L.I. Beteiligungs AG .....	151146
Gipe S.A. ....	151131	Lormet SA .....	151150
Golden Estate S.A. ....	151127	Loyal Capital Group S.A. ....	151146
GPKeystone Holding S.à.r.l. ....	151131	Lubelux S.A. ....	151152
Gran Ventana S.A. ....	151132	Lumber Liquidators Overseas Luxem- bourg S.à r.l. ....	151146
Gran Ventana S.A. ....	151132	Luxbizz S.A. ....	151152
GSE (Luxembourg) S.à r.l. ....	151132	Luxsyspur S.à r.l. ....	151151
GVV S.A. ....	151136	L & VK S.à r.l. ....	151108
Hermes Management Services S. à r.l. ..	151136	Mac's Luxembourg .....	151152
Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S.		Matroplex Trading and Investments S.A.	
.....	151137	.....	151152
Holding Management Corporation S.A.		Mazzaro Invest S.A. ....	151147
.....	151132	Neoclides Lux S.A. ....	151128
HRE Immobilière S.A. ....	151137	Pioneer Asset Management S.A. ....	151111
HSH Real Estate Lux S.à r.l. ....	151138	REO Yarovche, S.à r.l. ....	151145
Ibis S.A. ....	151138	Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S. ....	151133
Ilys S.A. ....	151138	Saral Invest S.A. ....	151137
Immobilière Les Alouettes .....	151138	Stonehage Corporate Services Luxem- bourg S.A. ....	151133
Inchiostro .....	151139	Vale Investments S.A. ....	151123
Incoden S.A. ....	151139		
Jamendo S.A. ....	151139		
JAS Worldwide .....	151139		

**Bilfinger Berger Global Infrastructure SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 163.879.

In the year two thousand and eleven, on the twenty fourth day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (hereinafter "Luxembourg"), undersigned,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Bilfinger Berger Global Infrastructure SICAV S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the pre-named notary of 3 October 2011, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, with registered office at Aerogolf Centre, 1a Heienhaff, L-1736 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Company Register under number B 163.879 (the "Company"). The articles of incorporation were amended by the pre-named notary on 24 October 2011 and not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Ms Manuèle Biancarelli, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

I) The agenda of the Meeting was as follows:

1. Amendment of article 7 of the Articles of Incorporation of the Company by specifying that Shareholders may not request conversion of their registered shares into shares in bearer form.

2. Amendment of article 26 of the Articles of Incorporation of the Company to take into consideration the requirements of the Luxembourg law of 24 May 2011 regarding the exercise of certain rights of the shareholders during general meetings of listed companies.

II) The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by each shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the shareholders present, the proxyholder of the represented shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, signed *in variatur* by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shareholders, representing the total capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Shareholders unanimously waive all convening formalities and declare to have been duly informed about the agenda before this Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

IV) After deliberation, the Meeting then adopted unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to amend article 7 of the Articles of Incorporation of the Company by specifying that Shareholders may not request conversion of their registered shares into shares in bearer form and to insert the following sentence as second sentence in the first paragraph:

"Shareholders may not request conversion of their registered shares into shares in bearer form."

*Second resolution*

The Meeting resolved to amend article 26 of the Articles of Incorporation of the Company to take into consideration the requirements of the Luxembourg law of 24 May 2011 regarding the exercise of certain rights of the shareholders during general meetings of listed companies and to rephrase article 26 as follows:

" **Art. 26.** The quorum and notice periods as well as the general conduct of the meetings of shareholders of the Company, shall, unless otherwise provided herein, be governed by Luxembourg law, and in particular the law of 24 May 2011 regarding the exercise of certain rights of the shareholders during general meetings of listed companies (the "24 May 2011 Law") once and as long as the Company is listed on a regulated market as defined by the law of 13 July 2007 on markets in financial instruments.

Each share of whatever Class and regardless of the Net Asset Value per share within the Class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his/her/its proxy in writing or by telefax or e-mail or any other electronic means capable of evidencing

such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. A company may execute a proxy under the hand of a duly authorized officer. At the Board's discretion, a shareholder may also act at any meeting of shareholders by video-conference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein as a requiring a special resolution, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Matters requiring a special resolution shall require 75 per cent. of votes cast in favour to be passed. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Shareholders will meet upon call by the Board pursuant to a notice sent at least thirty days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register. Such notice shall set out notably the date, time, place and agenda of the meeting and include a clear and precise description of the procedure to be complied with by the shareholders in order to participate and vote during the general meeting as well as the record date for the meeting, being at least the fourteenth day preceding the meeting.

Shareholders that represent alone or in aggregate at least 10% of the Company's share capital may request the Board to convene a general meeting of shareholders, the request being made in writing with an indication of the agenda. The Board must then convene the general meeting of shareholders within a period of one month starting on the date of receipt of the written request from the shareholders. A general meeting of shareholders may also be convened whenever the Board deems it necessary. The Board shall determine the items on the agenda of such meeting.

In addition, shareholders representing alone or in aggregate at least 5% of the Company's share capital may, in accordance with the 24 May 2011 Law, request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. In accordance with the 24 May 2011 Law, such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter or by electronic means at least twenty-two days before the date on which the general meeting shall be held.

Whenever the Board shall, pursuant to Article 7 have implemented or approved arrangements in respect of depositary interests or similar interests, investments or securities issued in respect of any shares in the Company, then any shareholder in respect of such share entitled to attend and vote at any general meeting of the Company (including any meeting of any relevant class of share) shall be entitled to appoint, as its proxy or corporate representative any one or more holders of such depositary interests or other securities aforesaid, to attend and vote at any such meeting on its behalf, and each such proxy or corporate representative present at any general meeting shall count as one person present for the purposes of Article 26. Each such proxy or corporate representative, shall be able to vote for or against (or abstain in respect of) any resolution in respect of the shares represented by such depositary interests or other securities irrespective of the manner in which such voting rights are exercised by any other proxy or corporate representative of such registered shareholder.

To the extent required by law, the convening notice shall be published at least thirty days prior to the general meeting in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and in any other newspaper and such media that can be reasonably expected to provide an effective distribution of the information to the public in the European Economic Area and which are accessible easily and in a non-discriminatory manner, as determined by the Board.

In case a second convening notice has to be sent due to lack of quorum required in accordance with the law and these Articles at the first general meeting, and under the condition that the agenda remains the same for the re-convened general meeting, a new convening notice shall be similarly published seventeen days prior to such re-convened meeting."

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

#### *Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, M. BIANCARELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53674. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168810/117.

(110195836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

**L & VK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 152.970.

the year two thousand and eleven, on the fourteenth of December.

Before me, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED**

1.- Mr. Gerrit Jan LAMMERS, company director, demeurant à L1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine.

2.- Mrs. Johanna Maria VAN KEMPEN, company director, demeurant à L-1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine.

The appearing persons are hereby represented by Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of two proxies given under private seal on December 9, 2011.

Which proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing persons, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited company L & VK S.à r.l., with registered office at L-1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 152.970 (NIN 2010 2413 890) has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 7<sup>th</sup> of May 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1315 of June 25, 2010.

That the corporate capital is set at TEN MILLION EURO (€ 10.000.000.-), represented by ten thousand (10.000) shares with a nominal value of ONE THOUSAND EURO (€ 1.000.-) each, owned as follows:

a) Mr. Gerrit Jan LAMMERS, prenamed:

- five hundred (500) «Class A Shares»
- five hundred (500) «Class B Shares»
- five hundred (500) «Class C Shares»
- five hundred (500) «Class D Shares»
- five hundred (500) «Class E Shares»
- five hundred (500) «Class F Shares»
- five hundred (500) «Class G Shares»
- five hundred (500) «Class H Shares»
- five hundred (500) «Class I Shares»
- five hundred (500) «Class F Shares»

b) Mrs. Johanna Maria VAN KEMPEN, prenamed:

- five hundred (500) «Class A Shares»
- five hundred (500) «Class B Shares»
- five hundred (500) «Class C Shares»
- five hundred (500) «Class D Shares»
- five hundred (500) «Class E Shares»
- five hundred (500) «Class F Shares»
- five hundred (500) «Class G Shares»
- five hundred (500) «Class H Shares»
- five hundred (500) «Class I Shares»
- five hundred (500) «Class J Shares»

The appearing persons, represented as said before, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to decrease the share capital of the company by an amount of NINE MILLION EURO (€ 9.000.000.-), in order to bring it from its current amount of TEN MILLION EURO (€ 10.000.000.-) to the amount of ONE MILLION EURO (€ 1.000.000.-) by reimbursement of the funds to the shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and through the cancellation of one thousand (1.000) Class B Shares, one thousand (1.000) Class C Shares, one thousand (1.000) Class D Shares, one thousand (1.000) Class E Shares, one thousand (1.000)

Class F Shares, one thousand (1.000) Class G Shares, one thousand (1.000) Class H Shares, one thousand (1.000) Class I Shares, one thousand (1.000) Class J Shares, with a nominal value of ONE THOUSAND EURO (€ 1.000.-) each.

*Second resolution*

The shareholders resolved to replace the one thousand (1.000) Class A Shares with a nominal value of ONE THOUSAND EURO (€ 1.000.-) each by one thousand (1.000) ordinary shares with a nominal value of ONE THOUSAND EURO (€ 1.000.-) each.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolved to amend article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at ONE MILLION EURO (€ 1.000.000.-), represented by one thousand (1.000) shares with a nominal value of ONE THOUSAND EURO (€ 1.000.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

*Statement*

The shareholders state that the one thousand (1.000) shares with a nominal value of ONE THOUSAND EURO (€ 1.000.-) each, are attributed to the shareholders as follows:

1.- Mr. Gerrit Jan LAMMERS, prenamed, five hundred shares . . . . .	500
2.- Mrs. Johanna Maria VAN KEMPEN, prenamed, five hundred shares . . . . .	<u>500</u>
Total: one thousand shares . . . . .	1.000

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU**

1.- Monsieur Gerrit Jan LAMMERS, directeur de société, demeurant à L-1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine.

2.- Madame Johanna Maria VAN KEMPEN, directeur de société, demeurant à L-1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine.

Les personnes comparantes sont ici représentées par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 9 décembre 2011.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée L & VK S.à r.l., ayant son siège social à L-1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152.970 (NIN 2010 2413 890) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1315 du 25 juin 2010.

Que le capital social s'élève à DIX MILLIONS D'EUROS (€ 10.000.000.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune, détenues comme suit:

- a) Monsieur Gerrit Jan LAMMERS, prénommé:
  - cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe A»
  - cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe B»
  - cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe C»
  - cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe D»
  - cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe E»
  - cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe F»
  - cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe G»
  - cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe H»

- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe I»
  - cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe J»
- b) Madame Johanna Maria VAN KEMPEN, prénommée

- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe A»
- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe B»
- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe C»
- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe D»
- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe E»
- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe F»
- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe G»
- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe H»
- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe I»
- cinq cents (500) «Parts Sociales de Classe J»

Les personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de réduire le capital social de la Société du montant de NEUF MILLIONS EUROS (€ 9.000.000.-) pour le ramener de son montant actuel de DIX MILLIONS EUROS (€ 10.000.000.-) au montant d'UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-) par remboursement des fonds aux associés au prorata de leur participation dans le capital social et par l'annulation de mille (1.000) Parts Sociales de Classe B, mille (1.000) Parts Sociales de Classe C, mille (1.000) Parts Sociales de Classe D, mille (1.000) Parts Sociales de Classe E, mille (1.000) Parts Sociales de Classe F, mille (1.000) Parts Sociales de Classe G, mille (1.000) Parts Sociales de Classe H, mille (1.000) Parts Sociales de Classe I, mille (1.000) Parts Sociales de Classe J.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de remplacer les mille (1.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune par mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

*Déclaration*

Les associés déclarent que les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune, sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Gerrit Jan LAMMERS, prénommé, cinq cents parts sociales . . . . .	500
2.- Madame Johanna Maria VAN KEMPEN, prénommée, cinq cents parts sociales . . . . .	<u>500</u>
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au comparant, agissant comme dit ci-avant, étant connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011172534/153.

(110200251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

**Pioneer Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 57.255.

In the year of two thousand and eleven on the eleventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of Pioneer Asset Management S.A., a public limited company ("société anonyme") belonging to the UniCredit Banking Group, with its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary, then residing in Mersch, dated 20 December 1996, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 28 January 1997, and the articles of incorporation of which have been modified for the last time, by a deed of Maître Henri Hellinckx on 14 April 2011, as published in the Mémorial number 988 of 13 May 2011.

The sole shareholder of the Company declared and requested the notary to record that:

Pioneer Global Asset Management S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office in I-20122 Milan, Galleria San Carlo, 6, duly represented by Mr. Antoine LE POAC, residing in Luxembourg, is the sole shareholder of the Company;

The sole shareholder of the Company considers itself as being duly convened and informed of the following agenda, the extraordinary general meeting may take place without notice of meeting.

*Agenda:*

I. Amendment of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the new requirements imposed by the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "Law of 2010") and related regulations from the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier, as well as amendments of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies (the "Law of 1915");

II. Amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company;

III. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company;

IV. Amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company;

V. Amendment of Article 9 of the Articles of Incorporation of the Company;

VI. Amendment of Article 10 of the Articles of Incorporation of the Company;

VII. Amendment of Article 12 of the Articles of Incorporation of the Company;

VIII. Amendment of Article 15 of the Articles of Incorporation of the Company;

IX. Amendment of Article 16 of the Articles of Incorporation of the Company;

X. Amendment of Article 19 of the Articles of Incorporation of the Company;

XI. Amendment of Article 25 of the Articles of Incorporation of the Company.

Therefore, Pioneer Global Asset Management S.p.A., acting in its capacity of sole shareholder of the Company, takes the following resolutions:

*First Resolution*

The sole shareholder notes that the provisions of the Law of 2010 and related regulations from the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier have been applicable to the Company since July 1, 2011 and that the Law of 1915 has been amended by the law of August 25, 2006.

The sole shareholder resolves to amend the Articles of Incorporation of the Company to reflect the new requirements imposed by the Law of 2010 and amendments of the Law of 1915, as resolved below.

*Second Resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The object of the Corporation is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the Directive 2009/65/EC, as amended from time to time ("UCITS") and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by this Directive ("UCI") on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of December 17, 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law").

The activity of collective portfolio management of investment funds includes the following functions:

Investment Management. In this connection, the management company may, for the account of the investment funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the investment funds under management. This enumeration is not exhaustive.

Administration of investment funds. This function includes all activities listed under "Administration" in Annex II of the 2010 Law i.e. namely (i) the valuation of the investment funds portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the investment funds, (iii) the maintenance of units/shares holders register, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

Marketing of the units/shares of the investment funds in Luxembourg and abroad.

The Corporation may perform part or all of these activities for UCITS and UCIs or other management companies as delegate.

The Corporation may provide services in Luxembourg and abroad. It may also for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Corporation may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 as amended on commercial companies and by chapter 15 of the 2010 Law.”

#### *Third Resolution*

The sole shareholder resolves to add a second paragraph to Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

“The corporate capital is to be maintained at the permanent disposal of the Corporation and to be invested in its own interest.”

#### *Fourth Resolution*

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

“The Shares shall be and remain in the registered form. Share-certificates (hereafter “Certificates”) will be issued upon request. Such Certificates shall be signed by two directors whose signatures may be by facsimile or printed.”

#### *Fifth Resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 9 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

“The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at any other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in the month of March at 2 p.m.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg, if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or by sending ballot voting forms by post or facsimile to be received prior to the relevant meeting of shareholders to the Corporation’s registered office or to the address specified in the convening notice to the relevant meeting of shareholders. A shareholder may also act at any meeting of shareholders by videoconference, conference telephone call or any other similar means of communication permitting the identification of such shareholder and whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participate effectively at such meeting of shareholders. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the cast votes. Cast votes shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.”

#### *Sixth Resolution*

The sole shareholder resolves to amend the first paragraphe of Article 10 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

“Shareholders will meet upon a call of the Board or upon the request of shareholders representing at least 10% of the outstanding share capital of the Corporation, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by mail at least eight days



prior to the date of the general meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register and published in accordance with Luxembourg law."

#### *Seventh Resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 12 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The Board shall elect among its members a chairman and may appoint a managing director. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the simple majority of the cast votes at any such meeting.

The Board may from time to time appoint a general manager, an administrative manager, or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation.

Any such appointment may be revoked at any time by the Board.

Officers need not to be directors or shareholders of the Corporation.

The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telecopier of each director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

A director may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telecopier another director as his proxy. A director may also act at any meeting by videoconference, conference telephone call or any other similar means of communication permitting the identification of such director and whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participate effectively at such meeting. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is in attendance (which includes attendance by means detailed above) or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for or against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The directors may also approve by unanimous vote a circular resolution, by expressing their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, telegram or telecopier, confirmed in writing, which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision."

#### *Eighth Resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 15 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The Corporation is part of the UniCredit Banking Group (the "Group"). As a member of the Group, subject to applicable laws and regulations, the Corporation must comply with the directives received from UniCredit S.p.A. (the "Parent Company"), in the exercise of the powers to manage and coordinate and in order to observe the instructions issued by the Bank of Italy aiming at maintaining Group stability. Subject to applicable Luxembourg laws and regulations and provided the Corporation acts in the sole interest of the unitholders or shareholders of the managed investment funds, the members of the Board shall agree to supply the Parent Company with data and information regarding the activities of the Corporation.

Subject to complying with all relevant Luxembourg laws and regulations, the Board shall supply the Parent Company with any information relating to the Corporation with respect to the guidelines and provide any assistance required to the Parent Company for the purpose of compliance with the regulations issued by any relevant supervisory authorities."

#### *Ninth Resolution*

The sole shareholder resolves to amend the last paragraph of Article 16 of the Article of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

"In the event that any director or officer of the Corporation may have a personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or

vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any subsidiary or affiliate of the Group or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations."

#### *Tenth Resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 19 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to be read as follows:

"The operations of the Corporation, including particularly its books of accounts and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders of the Corporation for a period which may not exceed three years and shall remain in office until reelected or until his successor is elected and qualifies. The approved statutory auditor will be remunerated by the Corporation.

The approved statutory auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2010 Law."

#### *Eleventh Resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 25 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to be read as follows:

"All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies and amendments thereto as well as with the 2010 Law."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the sole shareholder, signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Pioneer Asset Management S.A., une société anonyme, appartenant au groupe bancaire UniCredit, et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire résident à Mersch, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 28 janvier 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 14 avril 2011, tel que publié au Mémorial numéro 988 du 13 mai 2011.

L'actionnaire unique de la Société expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

Pioneer Global Asset Management S.p.A., une société constituée d'après les lois italiennes, ayant son siège social à Galleria San Carlo, 6, I-20122 Milan, dûment représentée par M. Antoine LE POAC, résidant à Luxembourg, est l'actionnaire unique de la Société;

L'actionnaire unique de la Société se considérant comme étant dûment convoqué et informé de l'ordre du jour suivant, l'assemblée générale extraordinaire peut avoir lieu sans avis de convocation.

#### *Ordre du jour*

I. Modification des Statuts de la Société pour refléter les nouvelles exigences imposées par la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») et la réglementation correspondante de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, ainsi que les modifications de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»);

II. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société;

III. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société;

IV. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société;

V. Modification de l'article 9 des Statuts de la Société;

VI. Modification de l'article 10 des Statuts de la Société;

VII. Modification de l'article 12 des Statuts de la Société;

VIII. Modification de l'article 15 des Statuts de la Société;

IX. Modification de l'article 16 des Statuts de la Société;

X. Modification de l'article 19 des Statuts de la Société;

#### XI. Modification de l'article 25 des Statuts de la Société.

Par conséquent, Pioneer Global Asset Management S.p.A., agissant en sa capacité d'actionnaire unique de la Société, prend les décisions suivantes:

##### *Première décision*

L'actionnaire unique note que les dispositions de Loi de 2010 et la réglementation correspondante de la Commission de Surveillance du Secteur Financier sont devenues applicables à la Société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et que la Loi de 1915 a été modifiée par la loi du 25 août 2006.

L'actionnaire unique décide de modifier les Statuts de la Société pour se conformer aux exigences imposées par la Loi de 2010 et aux modifications de la Loi de 1915, comme décidé ci-dessous.

##### *Deuxième décision*

L'actionnaire unique décide de modifier l'Article 3 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée de temps à autre («OPCVM») et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive («OPC») pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»).

La gestion collective de portefeuille de fonds d'investissement comprend les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des fonds d'investissement, (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types d'actifs autorisés, (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par les fonds d'investissement gérés. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration des fonds d'investissement. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous «Administration» à l'annexe II de la Loi de 2010 i.e. à savoir (i) l'évaluation des portefeuilles et l'évaluation des parts ou actions, (ii) l'émission et le rachat de parts ou actions des fonds d'investissement, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts ou actions, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Commercialisation des parts/actions des fonds d'investissement au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM et OPC ou d'autres sociétés de gestion en tant que délégué.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger. Elle peut également pour cette raison établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

La Société peut également administrer ses propres avoirs et exécuter toutes les opérations et activités considérées utiles pour l'accomplissement et le développement de ses objectifs, ceux-ci étant conformes aux limites posées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée et par le chapitre 15 de la Loi de 2010.»

##### *Troisième décision*

L'actionnaire unique décide d'ajouter un deuxième paragraphe à l'Article 5 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est à maintenir à la disposition permanente de la Société et à investir dans son intérêt propre.»

##### *Quatrième décision*

L'actionnaire unique décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les Actions sont et resteront nominatives. Des certificats d'Actions (ci-après "Certificats") seront émis sur demande. Ces Certificats seront signés par deux administrateurs dont les signatures pourront être apposées en facsimile ou imprimées.»

##### *Cinquième décision*

L'actionnaire unique décide de modifier l'Article 9 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que désigné dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mars à quatorze heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg si, selon l'appréciation définitive et souveraine du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Sauf disposition contraire des Statuts, les quorum et délais prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées d'actionnaires de la Société.

Toute Action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex une autre personne comme son mandataire ou en envoyant des bulletins de vote par la poste ou par facsimile devant être reçus avant la tenue de l'assemblée des actionnaires concernée au siège social de la Société ou à toute autre adresse précisée dans l'avis de convocation à l'assemblée des actionnaires concernée. Tout actionnaire pourra également prendre part à toute assemblée des actionnaires par visioconférence, conférence téléphonique ou des moyens de communication similaires permettant l'identification de cet actionnaire et par lesquels toutes les personnes participant à cette assemblée peuvent s'entendre les unes les autres et participer effectivement à cette assemblée des actionnaires. Les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à la présence en personne à cette assemblée.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'assemblées générales d'actionnaires dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont retourné un vote blanc ou nul.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale.»

#### *Sixième décision*

L'actionnaire unique décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 10 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil ou sur demande d'actionnaires représentant 10% au moins du capital social de la Société, à la suite d'une convocation contenant l'ordre du jour, envoyée par lettre au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le Registre et publiée conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.»

#### *Septième décision*

L'actionnaire unique décide de modifier l'Article 12 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le Conseil désignera parmi ses membres un président et pourra désigner un administrateur délégué. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales d'actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation de l'administrateur délégué ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et du Conseil, mais en son absence les actionnaires ou le Conseil pourront désigner une autre personne comme président de la réunion, par un vote à la majorité simple des voix exprimées lors d'une telle réunion.

Le Conseil pourra de temps à autre nommer un directeur général, un directeur administratif ou tous autres fondés de pouvoirs qu'il jugera nécessaires à l'activité et à l'administration de la Société.

Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil.

Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société.

Les fondés de pouvoirs auront, sauf disposition contraire des présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, par télex, télégramme ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra également prendre part à toute réunion du Conseil par visioconférence, conférence téléphonique ou des moyens de communication similaires permettant l'identification de cet administrateur et par lesquels toutes les personnes participant à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et participer effectivement à cette réunion du Conseil. Les délibérations du Conseil doivent être retransmises de façon continue. La participation à une réunion du Conseil par ces moyens équivaut à la présence en personne à cette réunion.

Sous réserve de ce qui sera dit ci-après, le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs participe à la réunion (ce qui comprend la participation par les moyens de communication détaillés ci-dessus) ou y est représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. Au cas où lors d'une telle réunion le nombre de voix en faveur ou opposées à une décision sont équivalentes, le président disposera d'une voix prépondérante.

Les administrateurs pourront également approuver par vote unanime le texte d'une résolution circulaire, en exprimant leur accord sur un ou plusieurs documents séparés par écrit, télex, télégramme ou message télécopié, confirmés par écrit, lesquels constitueront tous ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision.»

#### *Huitième décision*

L'actionnaire unique décide de modifier l'Article 15 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société appartient au groupe bancaire UniCredit Banking Group (le "Groupe"). En tant que membre du Groupe et dans le respect des lois et des règlements applicables, la Société doit agir en conformité avec les lignes directrices reçues par UniCredit S.p.A. (la "Société Mère") dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de gestion et de coordination afin d'observer les instructions émises par la Banque d'Italie qui visent la stabilité du Groupe. Tout en respectant les lois et règlements luxembourgeois et en agissant uniquement dans l'intérêt des porteurs de parts ou des actionnaires des fonds d'investissement gérés, les membres du Conseil se déclarent d'accord de fournir à la Société Mère les données et informations relatives aux activités de la Société.

Le Conseil doit fournir à la Société Mère dans le respect des lois et règlements luxembourgeois applicables, toute information concernant la Société en rapport avec les lignes directrices et doit fournir toute assistance requise à la Société Mère pour permettre le respect des règles émises par l'autorité de supervision concernée.»

#### *Neuvième décision*

L'actionnaire unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'Article 16 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil et il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération et cette opération ainsi que l'intérêt qu'un administrateur ou fondé de pouvoirs y a, sont portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société filiale ou affiliée du Groupe ou encore en rapport avec toute autre société ou entité que le Conseil pourra à tout moment déterminer à sa discrétion, à moins que cet «intérêt personnel» ne soit considéré comme conflictuel par les législations et réglementations applicables.»

#### *Dixième décision*

L'actionnaire unique décide de modifier l'Article 19 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les opérations de la Société en ce inclus ses comptes et l'émission de ses déclarations fiscales et autres rapports requis par la loi luxembourgeoise seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé indépendant désigné par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pour une période qui ne pourra excéder trois années et qui demeurera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu et entre en fonction. Le réviseur d'entreprises agréé sera rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé remplira toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2010.»

#### *Onzième décision*

L'actionnaire unique décide de modifier l'Article 25 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Toutes matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les modifications de cette loi ainsi qu'avec la Loi de 2010.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite à l'actionnaire unique, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LE POAC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51534. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169797/390.

(110196755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

**Aprilway Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.192.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert.

It appeared:

Consem Holdings (Jersey) Limited, a private limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, registered with the Jersey register under number 98999, being represented by Emanuela Brero (the "Proxy" and the "Chairperson"), managers of companies, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Aprilway Holdings Limited, a private limited company incorporated under the laws of Jersey on 7 October 1992 in Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, registered number 53670 and its central administration office at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder of the Company is Consem Holdings (Jersey) Limited;
- II. that the Sole Shareholder has waived the notice for this meeting required by Luxembourg and Jersey Law;
- III. that the subscribed and issued share capital of the Company is EUR 32,950. divided into 1,318 ordinary shares each with a par value of EUR 25.-;
- IV. that the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), on 9 December 2011, approved interim financial statements dated 8 December 2011 of the Company;
- V. that the Board of Directors, on 9 December, resolved, among others, to transfer the principal establishment, the effective place of management and the central administration of the Company from Luxembourg to Jersey.

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. Decision to approve the interim financial statements dated 8 December 2011 presented by the Board of Directors to the EGM;
2. Decision to transfer the principal establishment, the effective place of management and the central administration of the Company to Jersey as from the date of the EGM;
3. Decision to establish the principal establishment and the effective place of management of the Company at 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX;
4. Acknowledgement that the transfer of the principal establishment and the effective place of management of the Company to Jersey shall not affect the continuity of the legal corporate body of the Company; and
5. Discharge given to the current directors of the Company for the execution of their mandates.

The undersigned notary having drawn the attention of the appearing party that the rules of the Luxembourg Law concerning the transfer of the Company to Jersey have to be complied with, the appearing party now requests the notary to act the following resolutions.

The Sole Shareholder resolves as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the interim financial statements dated 8 December 2011 presented by the Board of Directors.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves, to transfer the principal establishment (“principal établissement”), the place of effective management (“siège de direction effective”) and the central administration (“administration centrale”) of the Company, each as defined under applicable Luxembourg law, from Luxembourg to Jersey and that the principal place of business of the Company shall be set at 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, as from the date hereof.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that, as a result of the location of the principal establishment, the effective place of management and the central administration of the Company in Jersey, the Company shall continue to operate in Jersey under the laws of Jersey as a validly incorporated Jersey company and having its registered office in Jersey.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder further resolves that the procedure for the deregistration of the Company will be effected at the Luxembourg Trade and Companies Register as soon as possible after the date hereof.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder further authorizes any director of the Company, each on his sole signature, to present the fiscal declarations and to do all that is necessary to deregister the Company from public registers and to this end to make any declaration, sign any deed and/or record and represent the Company also before public authorities and in general to do all that is necessary or simply expedient in order to execute this mandate.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give full discharge, to the extent necessary and for the period of their mandate, to the following directors of the Company:

- William Brian Scholfield, attorney-at-law, a Canadian and British citizen, born on September 8<sup>th</sup>, 1959 in Peterborough, Canada, having his professional address at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- Iain Michael Parham, venture capitalist, a British citizen, born on September 12<sup>th</sup>, 1957 in Brentwood (England), having his professional address at 111 Strand, London WC 0AG, Great Britain;
- Emanuela Brero, director of corporate administration, an Italian citizen, born on May 25<sup>th</sup>, 1970, in Bra (Cuneo), Italy, having her professional address at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Esther Raudszus, employee, a German citizen born on December 11<sup>th</sup>, 1975 in Wegberg (Germany) having her professional address at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and
- Stef Oostvogels, attorney at law, born on April 21<sup>st</sup>, 1962 in Brussels (Belgium) residing at 291 route d’Arlon, L-2016 Luxembourg.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately 1.600,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxy, said Proxy signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A comparu:

Consem Holdings (Jersey) Limited, une private limited company constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, enregistrée sous le numéro 98999,

ici représentée par Emanuela Brero (la «Mandataire» et la «Présidente»), administratrice de sociétés, domiciliée à Luxembourg,

en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui auprès des administrations compétentes.

La partie comparante est l’associé unique («l’Associé Unique») de Aprilway Holdings Limited, une private limited company, constituée selon les lois de Jersey, le 7 octobre 1992 à Jersey, ayant son siège social à 18 Grenville Street, St

Helier, Jersey JE4 8PX, enregistrée sous le numéro 53670 et son administration centrale au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»)

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique de la Société est Consem Holdings (Jersey) Limited;

II. que l'Associé Unique a renoncé à la convocation pour cette assemblée telle que prévue par les lois de Luxembourg et de Jersey;

III. que le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à Euro 32,950. divisé en 1,318 parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de Euro 25.-;

IV. que, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil»), le 9 décembre 2011, a approuvé les comptes intérimaires datés du 8 décembre 2011 de la Société;

V. que le Conseil a décidé, le 9 décembre 2011 entre autres, de transférer le lieu du principal établissement, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg à Jersey;

Après quoi, l'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Décision d'approuver les comptes intérimaires datés du 8 décembre 2011 présentés par le Conseil à l'assemblée générale extraordinaire;

2. Décision de transférer le lieu du principal établissement, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société à Jersey à compter du présent acte notarié;

3. Décision de fixer le lieu d'établissement principal et le siège de direction effective de la Société au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX;

4. Reconnaissance que le transfert du lieu d'établissement principal et du siège de direction effective de la Société à Jersey n'affectera pas la continuité de la personnalité juridique de la Société; et

5. Décharge donnée aux gérants actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Le notaire instrumentant a attiré l'attention du comparant sur le fait que les règles de droit de Luxembourg en matière de transfert de la Société à Jersey doivent être observées, lequel comparant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes.

L'Associé Unique décide ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intérimaires datés du 8 décembre 2011 présentés par le Conseil.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le principal établissement, le siège de direction effective et l'administration centrale de la Société, chacun tel que défini par la loi luxembourgeoise applicable, de Luxembourg à Jersey et que le principal centre d'activité de la Société est fixé au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, à compter de la date du présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide que, suite à la localisation du principal établissement, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société à Jersey, la Société va continuer à opérer à Jersey selon le droit de Jersey comme une société de Jersey valablement constituée et ayant son siège statutaire à Jersey.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide également que la procédure de retrait de l'immatriculation de la Société prendra effet auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès que possible à compter de la date du présent acte.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique autorise tout gérant de la Société, chacun par sa seule signature, pour présenter les déclarations fiscales et faire tout ce qui est nécessaire au retrait de l'immatriculation de la Société auprès des registres publics et à cette fin, de faire toute déclaration, signer tout acte et/ou enregistrer et représenter la Société également devant des autorités publiques et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement opportun afin de réaliser son mandat.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge, autant que de besoin pour la période de leur mandat, aux gérants suivants de la Société:

- William Brian Scholfield, avocat, citoyen de nationalité canadienne et anglaise, né le 8 septembre 1959 à Peterborough, Canada, ayant son adresse professionnelle à 22 Grenville Street, St Héliel, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

- Iain Michael Parham, entrepreneur en capital risque, un citoyen de nationalité anglaise, né le 12 septembre 1957 à Brentwood (Angleterre), ayant son adresse professionnelle au 111 Strand, London WC 0AG, Grande Bretagne;



- Emanuela Brero, administratrice de sociétés, une citoyenne de nationalité italienne, née le 25 mai 1970, à Bra (Cuneo), Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Esther Raudszus, employée, une citoyenne de nationalité allemande née le 11 décembre 1975 à Wegberg (Allemagne) ayant son adresse professionnelle au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
- Stef Oostvogels, avocat, un citoyen de nationalité belge, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) ayant son adresse au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg.

#### *Estimation des coûts*

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élève à approximativement 1.600,-Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la Mandataire de la partie comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. BRERO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 12 décembre 2011. Relation: RED/2011/2710. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 décembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011170123/171.

(110197591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

#### **EDEN LogCenter International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.338.

#### **Eden International Retail Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.920.

#### — VERSCHMELZUNGSPLAN

Es ergibt sich aus den Niederschriften der Geschäftsführungen der Gesellschaften EDEN LogCenter International S.à r.l. und EDEN INTERNATIONAL RETAIL CENTER S.à r.l., die am 30. September 2011 abgehalten wurde, dass der folgende gemeinsame Verschmelzungsplan durch die Geschäftsführungen angenommen worden ist:

##### *I. Beschreibung der beiden zu verschmelzenden Gesellschaften sowie der aus der Verschmelzung hervorgehenden Gesellschaft*

1. Die Gesellschaft EDEN LogCenter International S.à r.l. (hier unten auch „absorbierende Gesellschaft“ genannt), die ihren Gesellschaftssitz in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri hat, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 118.338, wurde am 24. Juli 2006 unter dem Namen Eyemaxx LogCenter International S. à r.l. gegründet. Gemäß Gründungsurkunde des Notars Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg C, Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (das „Amtsblatt C“) Nummer 1879 vom 6. Oktober 2006, wurde ihr Name geändert durch die notarielle Urkunde vom 11. Januar 2007 des Notars Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Amtsblatt C Nr. 530 vom 4. April 2007, und ihre Statuten wurden abgeändert durch die notarielle Urkunde vom 24. Juli 2009 des Notars Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Amtsblatt C Nr. 1558 vom 13. August 2009. Das Kapital der Gesellschaft beläuft sich derzeit auf 12.500,- (zwölftausend fünfhundert) Euro und wird dargestellt durch 500 (fünfhundert) Anteile mit einem Nennbetrag von je 25,- (fünfundzwanzig) Euro.

2. Die Gesellschaft EDEN INTERNATIONAL RETAIL CENTER S.à r.l. (hier unten auch „absorbierte Gesellschaft“ genannt), die ihren Gesellschaftssitz in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri hat, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 121.920, wurde am 15. November 2006 unter dem Namen Eyemaxx International RetailCenter S. à r.l. gegründet gemäß Gründungsurkunde des Notars Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg C, Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (das „Amtsblatt C“) Nummer 34 vom 23. Januar 2007. Ihr Name wurde geändert durch die notarielle Urkunde vom 11. Januar 2007 des Notars Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Amtsblatt C Nr. 610 vom 14. April 2007. Das Kapital der Gesellschaft beläuft sich derzeit auf 12.500,- (zwölftausend fünfhundert) Euro und wird dargestellt durch 500 (fünfhundert) Anteile mit einem Nennbetrag von je 25,- (fünfundzwanzig) Euro.

3. Die Geschäftsführungen der EDEN LogCenter International S.à r.l. und der EDEN INTERNATIONAL RETAIL CENTER S.à r.l. beabsichtigen, dass durch eine Verschmelzung der beiden Gesellschaft die EDEN INTERNATIONAL RETAIL CENTER S.à r.l. von der EDEN LogCenter International S.à r.l. absorbiert wird.

Das Kapital der EDEN LogCenter International S.à r.l. nach der Verschmelzung wird 25.000 € ( fünfundzwanzigtausend Euro) betragen, aufgeteilt in 1000 (eintausend) Anteile zu je 25 € (fünfundzwanzig Euro).

Nach der Verschmelzung setzen sich die Teilhaber wie folgt zusammen: Eden Real Estate Development AG: 100%

#### *II. Verschmelzungsmodalitäten*

Die Teilhaber der beiden zu verschmelzenden Gesellschaften werden zu einer außerordentlichen Generalversammlung geladen, die frühestens einen Monat nach der Veröffentlichung dieses beschlossenen Verschmelzungsplans im Amtsblatt C stattfinden wird, um über die Verschmelzung zu beschließen.

Die Verschmelzung beruht auf der finanziellen Lage der zu verschmelzenden Gesellschaften zum Stichtag des 31. Oktober 2011 (nachfolgend als „Bilanzstichtag“ bezeichnet).

Die Verschmelzung gilt aus buchhalterischer und steuerlicher Sicht für die beiden Gesellschaften als an dem Tage durchgeführt, an dem die Generalversammlungen, die über die Ratifizierung der Verschmelzungsvorgänge beschließen sollen, zusammenkommen und die Verschmelzung beschließen (nachfolgend als „Verschmelzungstichtag“ bezeichnet.)

Im Ausgleich für die Einbringung der Aktiva und Passiva in die EDEN LogCenter International S.à r.l. wird der alleinige Teilhaber der absorbierten EDEN INTERNATIONAL RETAIL CENTER S.à r.l. 50% (fünfzig Prozent) Anteile an der EDEN LogCenter International S.à r.l. erhalten.

Da die alleinigen Teilhaber der zu verschmelzenden Gesellschaften auf die Erstellung eines Berichts durch die Geschäftsführung verzichtet haben, sind diese Berichte nicht notwendig und wurden daher nicht erstellt.

Da jeder der alleinigen Teilhaber der zu verschmelzenden Gesellschaften auf die Erstellung eines Verschmelzungsberichts durch einem unabhängigen Gutachter verzichtet hat, sind diese Berichte gemäß Artikel 266 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner abgeänderten Form, nicht notwendig und wurden daher nicht erstellt.

Die absorbierende Gesellschaft übernimmt die Aktiva und Passiva der absorbierten Gesellschaft in dem Zustand, in dem sie diese zum Verschmelzungstichtag vorfindet.

Die absorbierende Gesellschaft ist vom Verschmelzungstichtag an alleiniger Schuldner für alle Steuern, Abgaben und Gebühren, ordentliche oder außerordentliche, fällig oder nicht fällig, die die Aktiva oder Passiva, die ihr jeweils übertragen worden sind, betreffen.

Die absorbierende Gesellschaft stellt vom Verschmelzungstichtag an alle Rechte und Verpflichtungen, die an die ihr übertragenen Aktiven und Passiven geknüpft sind, sicher und führt alle Verträge, die am Stichtag wirksam sind, weiter.

Die Rechte und Forderungen, die der absorbierenden Gesellschaft übertragen sind, sind mit allen Realsicherheiten oder persönlichen Sicherheiten, die hieran geknüpft sind, übertragen. Die absorbierende Gesellschaft tritt damit, ohne dass eine Novation stattfindet, in alle Realsicherheiten und persönlichen Sicherheiten der absorbierten Gesellschaft in Verbindung mit allen Sachen und gegenüber allen Schuldnern ohne Ausnahme ein.

Der Gläubigerwechsel findet ferner insbesondere Anwendung auf alle Hypotheken, Pfändungspfandrechte, Pfandrechte und andere ähnliche Rechte, und zwar in der Weise dass die absorbierende Gesellschaft jede Bekanntmachung, Registrierung, Erneuerung und jeden Verzicht auf diese Hypotheken, Pfändungspfandrechte, Pfandrechte und andere Rechte bewirken kann.

Die absorbierende Gesellschaft verzichtet förmlich auf jedes etwaige Recht auf Rückgängigmachung der Übernahme durch die absorbierende Gesellschaft des Bestandes der Schulden, Lasten und Verpflichtungen der absorbierten Gesellschaft.

Als Folge der Verschmelzung wird die absorbierte Gesellschaft aufgelöst und alle Anteile, die diese ausgegeben hat, werden annulliert.

Die Billigung dieser Verschmelzung durch die Generalversammlungen der Teilhaber der beiden zu verschmelzenden Gesellschaften soll ebenfalls die vollständige Entlastung der Geschäftsführung der zu verschmelzenden Gesellschaften für die Erfüllung ihrer Pflichten bis zum Datum dieser Generalversammlung gewähren.

Die Verschmelzung wird von Rechts wegen die Folgen haben, die in Artikel 274 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form vorgesehen sind.

Die absorbierende Gesellschaft wird alle Schritte und Formalitäten, die zur Umsetzung der Verschmelzung sowie der Übertragung aller Rechte und Pflichten von der absorbierten Gesellschaft auf die absorbierende Gesellschaft notwendig oder nützlich sind, vornehmen.

Die Gesellschaftsunterlagen der absorbierten Gesellschaft werden am Sitz der absorbierenden Gesellschaft für die von dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form vorgeschriebene Dauer aufbewahrt.

Es wird weder den Mitgliedern der Geschäftsführung noch den anderen in Artikel 261 (2) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 aufgeführten Personen anlässlich der Spaltung irgendein bestimmter Vorteil gewährt.

Sonstige Übergangsbestimmungen werden durch die außerordentlichen Generalversammlungen bestimmt werden, die über die Annahme dieses Verschmelzung zu befinden hat, die einen Monat nach der Veröffentlichung dieses Spaltungsplans im Amtsblatt C abgehalten werden wird.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55861. Reçu douze euros 12,00 €.  
Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Die Geschäftsführung der EDEN LogCenter International S.à r.l. / Die Geschäftsführung der EDEN INTERNATIONAL RETAIL CENTER S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2011172814/100.

(110201564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

### **Vale Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.704.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le sept novembre,  
par-devant Maître Joëlle BADEN notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

SERVIZIO ITALIA Società Fiduciaria e di Servizi p.a., une société anonyme avec siège social à I-00187 Rome, Via V. Veneto, 7, inscrite au registre des sociétés de Rome, Italie, sous le numéro 00451690580,

ici représentée par Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, L-1740 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, Italie, le 24 octobre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les présentes par le propriétaire des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de VALE INVESTMENTS S.A. (la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social deux cent mille euros (EUR 200.000) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000) avec ou sans création et émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du jour de la publication de la constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convo-

cation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachée à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13. Conflit d'intérêt.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée

générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la Société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19. Modifications des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

151127

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

*Souscription*

Les statuts de la Société ainsi établis, les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont souscrites par la comparante SERVIZIO ITALIA Società Fiduciaria e di Servizi p.a., prénommée.

Toutes les actions sont libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Résolutions des actionnaires*

La comparante, prénommée et représentée comme indiqué, représentant l'intégralité du capital souscrit, prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La comparante fixe le nombre des administrateurs à trois (3) et nomme comme administrateurs de la Société les personnes suivantes:

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique), demeurant à L-8510 Redange sur Attert, 61, Grand-Rue;

- COSAFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, administrateur de sociétés, né à Lyon, France, le 7 mars 1941, L1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin;

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946 à Ettelbruck, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon.

Les administrateurs sont nommés pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2012.

*Deuxième résolution*

Est nommé comme commissaire THE CLOVER, avec siège social à 8, rue haute L-4963 Clemency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.293, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2012.

*Troisième résolution*

Le siège de la Société est fixé à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC / 2011 / 49773. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158570/257.

(110184455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

**Golden Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158259/9.

(110184576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

**Neoclines Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 102.066.

—

I. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mars 2011 les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

II. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Acceptation de la démission des administrateurs suivants:

- Christian Berger, avec adresse au 40, Linienstrasse, 82041 Oberhaching, Allemagne avec effet au 28 avril 2011.

- Alain Weber, avec adresse au 19, rue Dr. Emile Colling, L-4069 Esch-sur-Alzette avec effet au 30 juin 2011.

3. Nomination des administrateurs suivants:

- Ralph Andermann, avec adresse professionnelle au 17, Innere Wiener Strasse, 81667 Munich, Allemagne, avec effet au 28 avril 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

- Norbert Palsa, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158376/27.

(110184504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

**Dussmann Catering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.679.

—

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société DUSSMANN SERVICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht 1A,

ici représentée par ses gérants actuellement en fonctions Messieurs Jean-Paul NEU et Angelo ROSSI, directeurs de société, avec adresse professionnelle au siège de ladite société

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Raison sociale - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts, dénommée: «DUSSMANN CATERING S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Niederanven. Il pourra être transféré par simple décision des gérants en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modification des statuts, et d'après les conditions et modalités prévues à l'article quatorze des présents statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.



La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 4.** La Société a pour objet de détenir et d'exploiter en régie, ou par l'intermédiaire d'entreprises dépendantes, un ou plusieurs sites de débit de boissons et de restauration pour collectivités publiques et privés et restauration ambulante. La Société pourra en outre traiter toutes activités accessoires ou connexes à son objet, y compris des offres d'hébergement et d'hôtellerie, ainsi que les activités de catering sur d'autres sites.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

## **Titre II. - Capital social - Capital autorisé - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000.EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 12.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article seize (16) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.

##### *Souscription*

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par la société DUSSMANN SERVICE S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht 1A,

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Paul NEU, né le 4 mai 1961 à Ettelbruck, directeur de société, demeurant professionnellement à L-6947 Niederanven, Z.I. Bombicht 1 A,

- Monsieur Angelo ROSSI, né le 20 février 1960 à Turi (Italie), directeur de société, demeurant professionnellement à L-6947 Niederanven, Z.I. Bombicht 1 A.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

##### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les ours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, ces derniers ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J.-P. Neu, A. Rossi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. LAC/2011/50059. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158208/125.

(110183878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

**GEC SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 43.  
R.C.S. Luxembourg B 103.376.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011158261/9.

(110183967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**GERI Consult G.m.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 140.242.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011158262/12.

(110184405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEFFER société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.  
R.C.S. Luxembourg B 35.931.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011158616/16.

(110181454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Gipe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 12.037.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2011*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS à Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2011

Référence de publication: 2011158264/11.

(110183861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**GPKeystone Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.682.

En date du 25 octobre 2011, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158266/12.

(110184296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Holding Management Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.047.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158278/9.

(110184034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Gran Ventana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.982.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.11.11.

Référence de publication: 2011158267/10.

(110184185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Gran Ventana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.982.

---

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 21 novembre 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Niclas HAMMARSTRÖM, Torben MADSEN et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration;

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on 21<sup>st</sup> November 2011, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Niclas HAMMARSTRÖM, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board;

2 To re-elect MODERN TREUHAND SA as statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2011158268/15.

(110184199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**GSE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 113.400,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.114.

---

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 octobre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Dominique Robyns avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant B avec effet immédiat

2. nomination de Yves Cheret avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158273/15.

(110184503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 376.001,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.055.

Le gérant de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Rosetabor S.à r.l., gérant et associé de la société, a également transféré son siège social du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158490/14.

(110184505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

**Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.651.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Stonehage Fund Services Limited, a company incorporated under the laws of Jersey with registered office at No 2, The Forum, Greenville Street, St Helier, Jersey, JE1 4HH and registered with the companies registry in Jersey under number 99138 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Philippe Coulon, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 November 2011 (such proxy to be registered together with this deed), and being the sole shareholder of Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A. a société anonyme having its registered office at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald (the "Company"), incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette on 29 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1672 dated 25 July 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. As appears from the attendance list which will remain attached to the present deed, the Sole Shareholder holds all one hundred and twenty-five (125) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The Sole Shareholder confirms having had prior knowledge of all the items on the agenda and hereby unconditionally waives any convening notices and convening periods that may be required under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or under the articles of incorporation of the Company.

III. The items on which the resolutions are to be passed are as follows:

1. Change of the corporate object of the Company in order to reflect the renumbering of several articles of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "1993 Law") and corresponding amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall read as follows:

"The corporate object of the Company is to maintain the register of one or more financial instruments within the meaning of article 25 of the Luxembourg Law of 5 April 1993, as amended (the "1993 Law"), including the reception and execution of orders relating to such financial instruments, of which they are the necessary accessory.

The Company will also provide corporate domiciliation, client communication, financial sector administrative agents as well as company formation and management services within the meaning of articles 28-9, 28-10, 29-1 and 29-2 of the 1993 Law.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

2. Transfer of the registered office of the Company to 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and consequential amendment of the first sentence of article 4 of the Articles.

3. Increase of the issued share capital of the Company from one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) to one million and five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) by issue of one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000), each to be subscribed and paid in full cash by the Sole Shareholder and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles.

4. Acknowledgement of the resignation of Mr. David Ibbotson with effect as from 16 November 2011 and appointment of Mr. Ari Tatos, Mr. Eric Osch and Mr. Peter Egan as directors of the Company for a term expiring at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2012.

The decisions taken by the Sole Shareholder are as follows:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the corporate object of the Company in order to reflect the renumbering of several articles of the 1993 Law and to amend article 3 of the Articles so as to read as follows:

"The corporate object of the Company is to maintain the register of one or more financial instruments within the meaning of article 25 of the Luxembourg Law of 5 April 1993, as amended (the "1993 Law"), including the reception and execution of orders relating to such financial instruments, of which they are the necessary accessory.

The Company will also provide corporate domiciliation, client communication, financial sector administrative agents as well as company formation and management services within the meaning of articles 28-9, 28-10, 29-1 and 29-2 of the 1993 Law.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company to 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and to amend the first sentence of article 4 of the Articles which shall read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) to one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) by issue of one thousand three hundred and seventy-five (1,375) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-), each to be subscribed and paid in full cash by the Sole Shareholder.

The new shares referred to above have been subscribed and fully paid up in cash by the Sole Shareholder.

Evidence of such full payment in cash has been given to the undersigned notary.

Consequently, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

"The issued capital is set at one million and five

hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-), consisting of one thousand and five hundred (1,500) registered shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) fully paid up."

#### *Fourth resolution*

After having acknowledged the resignation of Mr. David Ibbotson with effect as from 16 November 2011, the Sole Shareholder resolved to appoint Mr. Ari Tatos born on 14 July 1959 in Harare (Zimbabwe), professionally residing at Rue du Puits-Godet 12 PO Box 763, CH-2002 Neuchâtel (Switzerland), Mr Eric Osch born on 13 March 1971 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), professionally residing at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and Mr.

Peter Egan born on 31 August 1972 in Dublin (Ireland), professionally residing at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as directors of the Company for a term expiring at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2012.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 2,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Stonehage Fund Services Limited, société constituée selon le droit de Jersey, ayant son siège social à No 2, The Forum, Greenville Street, St Helier, Jersey, JE1 4HH, inscrite au registre des sociétés de Jersey sous le numéro 99138 («l'Associé Unique»), représentée par Me Philippe Coulon, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 novembre 2011, (cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement) étant l'associé unique de Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche

Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 29 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1672 du 25 juillet 2011.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que tel qu'il ressort de la liste de présence qui restera annexée au présent acte, l'Associé Unique détient les cent vingt-cinq (125) actions en circulation, de telle sorte qu'il peut être valablement délibéré sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'Associé Unique déclare avoir eu connaissance préalable de l'ensemble des points portés à l'ordre du jour et que l'Associé Unique renonce expressément aux formalités et délais de convocation qui pourraient être applicables en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou conformément aux statuts de la Société.

III. Que les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. Modification de l'objet social de la Société afin de refléter la renumérotation de plusieurs articles de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi de 1993») et modification de l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de tenir le registre d'un ou de plusieurs instruments financiers au sens de l'article 25 de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993, telle que modifiée (la "Loi de 1993"), en ce compris la réception et l'exécution d'ordres relatifs à de tels instruments financiers, dont ils constituent l'accessoire nécessaire.

La Société pourra également fournir des services de domiciliation de sociétés, d'agent de communication à la clientèle, d'agent administratif du secteur financier ainsi que des services de constitution et de gestion de sociétés au sens des articles 28-9, 28-10, 29-1 et 29-2 de la Loi de 1993.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières ou toutes autres opérations, ayant un lien direct ou indirect, dans tous domaines aux fins de faciliter la réalisation de son objet.»

2. Transfert du siège social de la Société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et modification subséquente de la première phrase de l'article 4 des Statuts.

3. Augmentation du capital émis de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) par émission de mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000.-) euros chacune, chaque action étant à souscrire et à libérer intégralement en espèces par l'Associé Unique et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

4. Reconnaissance de la démission de Monsieur David Ibbotson avec effet au 16 novembre 2011 et nomination de Messieurs Ari Tatos, Eric Osch et Peter Egan en qualité d'administrateurs de la Société pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont les suivantes.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société afin de refléter la renumérotation de plusieurs articles de la Loi de 1993 et de modifier l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de tenir le registre d'un ou de plusieurs instruments financiers au sens de l'article 25 de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993, telle que modifiée (la "Loi de 1993"), en ce compris la réception et l'exécution d'ordres relatifs à de tels instruments financiers, dont ils constituent l'accessoire nécessaire.

La Société pourra également fournir des services de domiciliation de sociétés, d'agent de communication à la clientèle, d'agent administratif du secteur financier ainsi que des services de constitution et de gestion de sociétés au sens des articles 28-9, 28-10, 29-1 et 29-2 et de la Loi de 1993.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières ou toutes autres opérations, ayant un lien direct ou indirect, dans tous domaines aux fins de faciliter la réalisation de son objet.»

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de modifier la première phrase de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) par émission de mille trois cent soixante-quinze (1.375) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (1.000.-) euros chacune, chaque action étant à souscrire et à libérer intégralement en espèces par l'Associé Unique.

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire par l'Associé Unique.

Preuve de cette libération intégrale en numéraire a été fournie au notaire instrumentant.

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital émis est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions nominatives entièrement libérées ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-).»

*Quatrième résolution*

Après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur David Ibbotson avec effet au 16 novembre 2011, l'Associé Unique décide de nommer Monsieur Ari Tatos, né le 14 juillet 1959 à Harare (Zimbabwe), demeurant professionnellement à Rue du Puits-Godet 12 PO Box 763, Neuchâtel (Suisse), Monsieur Eric Osch, né le 13 mars 1971 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Monsieur Peter Egan, né le 31 août 1972 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en qualité d'administrateurs de la Société pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de son capital social sont estimés à € 2.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, qui est connue par le notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, celle-ci a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. Coulon, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15318. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157815/180.

(110183454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**GVV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 28.724.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158274/10.

(110184167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Hermes Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 135.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158280/10.

(110183875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---



**Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.666.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2011 que

- M. Mark Schmidt résidant à 9 Schloessliweg, CH-8044 Zürich, Suisse

A démissionné de son poste de Gestionnaire-Délégué en date du 26.10.2011.

- M. Michaël Bouchat résidant rue Bertrand, 75 à B-5300 Andenne, Belgique

Est élu au poste de Gestionnaire-Délégué à dater du 26.10.2011 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011158643/16.

(110181598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**HRE Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.761.

---

**EXTRAIT**

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur et président démissionnaire.

Monsieur Bertrand MICHAUD reprendra le mandat d'administrateur de son prédécesseur et Madame Orietta RIMI assumera la fonction de président.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011158281/15.

(110184095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Saral Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.968.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 2011 que:

- Les mandats des Administrateurs B ont été renouvelés comme suit et prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui délibéra sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016:

\* Mr. Alexandre Rodriguez ayant son adresse professionnelle au 27 Avenue Princesse Grace, Le Formentor, 98000 Monaco, en France, Administrateur B;

\* Mr. Renaud Florent, ayant son adresse professionnelle au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Administrateur B;

- Monsieur Luca Gallinelli démissionne de son mandat d'Administrateur A de la Société avec effet immédiat;

- Monsieur Vito Marinelli, né le 7 Août 1976 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg est nommé Administrateur A de la Société en date du 18 novembre 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui délibéra sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016;

- Fin-Contrôle S.A.; ayant son siège au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B42.230, a été nommé commissaire aux comptes pour une année expirant lors de la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

*Pour Saral Invest s.a.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011159320/27.

(110184732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**HSH Real Estate Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.794.

---

En date du 16 novembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158282/12.

(110184284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Ibis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 24.717.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011158285/10.

(110184020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Ilys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.079.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158287/10.

(110183979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Immobilière Les Alouettes, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.067.

---

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces documents de clôture de l'année 2009 remplacent les documents déposés le 18.10.2010 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° L100158108

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

*Pour IMMOBILIERE LES ALOUETTES S.A R.L.*

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011158288/15.

(110183919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Koncerto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 74.715.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire le 06 juin 2011:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Me Jean-Marie VERLAINE demeurant au 12 me Jean Engling à Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2017.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Pour KONCERTO S.A.

Signature

Référence de publication: 2011158309/15.

(110183849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Inchiostro, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.627.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2011158290/11.

(110184130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Incoden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 98.801.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2011*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

Le mandat du réviseur d'entreprises MAZARS, situé à rue Henri M.Schnadt 10A, L-2530 Luxembourg, prend fin à l'issue de cette assemblée. L'assemblée décide de le renouveler jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2011158292/12.

(110183821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Jamendo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 104.301.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158296/10.

(110183885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**JAS Worldwide, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.671.

—  
Il est à noter que l'adresse professionnelle de Marjorie ALLO, gérante de type B de la Société, est désormais située au 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158299/10.

(110184169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Johanna Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 104.291.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011158300/10.

(110184191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**King's Cross Asset Funding 10, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.908.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011158304/11.

(110183978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Leafy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.681.

---

*Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011*

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

*Pour Leafy S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011158315/13.

(110184411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**King's Cross Asset Funding 16, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.342.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011158305/11.

(110183966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**King's Cross Asset Funding 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.393.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2011158306/11.

(110183980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**King's Cross Asset Funding 36, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.853.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2011158307/11.

(110183968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Kappa Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.562.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
KAPPA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011158308/11.

(110184008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**KP Investa A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 137.716.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158310/10.

(110184376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Ceta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 88B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 164.714.

---

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MEISTOR BETEILIGUNGEN S.A., une société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 89.914, établie et ayant son siège social au 3, rue des Bains, à L-1212 Luxembourg,

ici représentée par Maître Véronique De Meester, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, à L-1212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 novembre 2011 laquelle signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «CETA S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remerschen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société aura pour objet le conseil en ingénierie industrielle et le conseil en agronomie. Elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Les actionnaires bénéficient d'un droit de préemption mutuel.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restants ont alors un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société. La renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres actionnaires proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

Les actionnaires restants doivent exercer ce droit de préemption endéans les 45 (quarante-cinq) jours à partir de la date du refus de cession à un non-actionnaire ou en cas de décès. A défaut, l'agrément du non-actionnaire, ou des ayants-droits de l'actionnaire décédé, est réputé accordé de plein droit.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés, le prix unitaire proposé et tous les autres termes et conditions de paiement.

Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les 15 (quinze) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions du présent article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de 15 (quinze) jours commençant à courir à l'expiration du délai de 15 (quinze) jours indiqué dans la première phrase du présent paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions à un prix de rachat déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant, respectivement ses ayant-droits en cas de décès, et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable agréé désigné de commun accord par l'actionnaire cédant ou ses ayant-droits et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. Il aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Le droit de préemption devra porter sur l'intégralité des actions faisant l'objet de la demande de cession.

Le prix est payable au plus tard dans les six mois à compter de la demande de cession. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

### **Titre III. Administration**

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement éventuellement exigée par une disposition légale, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par les membres du Conseil d'Administration dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-Délégué nommé pour la gestion et la représentation dans les opérations courantes de la Société, par la seule signature de l'Administrateur-Délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 13.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.



Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Libration*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les cent (100) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
3. Est nommé administrateur unique et administrateur délégué à la gestion des opérations journalières:  
Monsieur Pierre-Yves Raymond DEPAYE, ingénieur industriel, né le 22 janvier 1962 à HUY (B) demeurant rue Saint Mort 169, à B-5351 HAILLOT (Belgique).
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
FIDUS GESTION S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, R.C.S. Luxembourg B 55.098.
5. Le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.
6. Le siège social de la société est fixé au 88b, route du Vin, à L-5440 Remerschen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. De Meester G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50135. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158166/226.

(110184583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

### **REO Yarovche, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.644.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2011 que:

- Monsieur Morten Kampli, demeurant à Kolderupsvei 14A, 0587 Oslo, Norvège, est nommé gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jyrki Konsala, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

- \* Monsieur Marcus Kruus, gérant
- \* Monsieur Roald Albrigtsen, gérant
- \* Monsieur Morten Kampli, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011158486/19.

(110184148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**L.L.I. Beteiligungs AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.668.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011158311/12.

(110184314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Leafy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.681.

L'adresse de Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leafy S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011158314/12.

(110184411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Loyal Capital Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.525.

*Rectificatif aux dépôts L110073976.04 et L110073976.05 du 13/05/2011*

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158317/10.

(110183839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.675.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011158318/11.

(110184096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Mazzaro Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 70.260.

---

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158350/9.

(110184268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Diana, Diana, société de tir, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9550 Wiltz, 46B, rue Jos Simon.

R.C.S. Luxembourg F 6.713.

---

*Suite à L'AGE tenue en date du 14 octobre 2011, Il a été procédé à la refonte des statuts de l'asbl*

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée.** L'association sans but lucratif est dénommée «Diana, société de tir», en abrégé: Diana.

Son siège est à Wiltz au lieu fixé par le Conseil d'Administration de l'association, ou à défaut par le comité de le fixer, au domicile du secrétaire. Sa durée est illimitée.

**Art. 2. Objet.**

- Pratiquer, Organiser, diriger et développer le sport du Tir à l'Arc sous toutes ses formes par des réunions, des stages et des exercices de plein air, en salle, ou en espace naturel étant entendu que la discipline du Tir à l'Arc qui consiste en l'utilisation d'un arc, d'une flèche, d'une cible comprend également des disciplines connexes avec l'utilisation d'arcs classiques (dites recourbés, recurve ou olympiques), traditionnels (dits droits, nus, barebow ou longbow), à cames ou à poulies (dits composés ou compound), sur tout type de blason ou cible de fabrication bi ou tri dimensionnelle.

- Promouvoir, enseigner, organiser et gérer la pratique ainsi que des activités sportives reliées au tir à l'arc dans sa zone géographique.

- Le développement d'actions sportives en relation avec le tir à l'arc en faveur de la jeunesse.

- L'achat en commun de toutes les marchandises ayant rapport au but qu'elle s'est proposé.

- L'acquisition, la location et la cession de toute propriété dans l'intérêt de l'association.

- La création et l'entretien de relations amicales entre ses membres et ceux-ci et les membres d'autres associations ou groupements poursuivant un but analogue au Grand-Duché ou à l'étranger.

**Titre II. Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation**

**Art. 3. Composition.** L'association se compose de membres actifs et honoraires. Leur nombre est illimité, mais ne pourra être inférieur à cinq. Sont considérés comme membre actifs:

Toute personne qui fera une demande d'admission par écrit au conseil d'administration (C.A.) et déclarera adhérer aux présents statuts; la demande d'adhésion devra être accueillie favorablement par le C.A.. Le paiement de la somme équivalente à la cotisation de membre actif équivaut à la demande d'adhésion par écrit au C.A.. En cas de refus du C.A. de la demande d'adhésion, le remboursement de la cotisation est dû.

Sont considérés comme membres honoraires:

Toute personne qui soutient le club en réglant la cotisation de membre honoraire.

**Art. 4. Admission.** Le conseil d'administration (CA) statue sur l'admission des nouveaux membres actifs ou honoraire (toute personne physique ou morale qui lui auront présenté par écrit une demande d'admission), toutefois les personnes morales ne peuvent être admises que comme membre honoraire. La demande d'admission implique l'adhésion aux statuts de l'association ainsi qu'aux règlements et décisions qui seront prises par les organes de l'association.

Le CA statue sur les demandes d'admission de façon discrétionnaire sans qu'il ait besoin de motiver ou de justifier un refus d'admission vis-à-vis de l'intéressé ou de l'Assemblée Générale ou d'un tiers.

Le CA pourra former un comité d'honneur et conférer le titre de membre honoraire à toute personne physique et morale qu'il en jugera digne en raison de services rendus à l'association.

**Art. 5. Exclusion.** L'exclusion pour motifs graves peut être prononcée par le CA. statuant à la majorité de deux tiers des voix; toute exclusion doit être ratifiée par l'assemblée générale (A.G), statuant à la majorité des deux tiers des voix. Sont considérés comme motifs graves, sans que cette liste soit limitative:

- Manquement grave à l'obligation de respecter les statuts.
- Préjudice grave matériel ou moral causé à l'association volontairement ou involontairement.
- Atteinte grave portée à la discipline sportive et aux intérêts de l'association.
- Non-paiement des dettes vis-à-vis de l'association.

Pour les mêmes raisons que celles énumérées à l'alinéa précédent, le CA. à la même majorité pourra prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire d'un membre, laquelle prendra fin lors de la prochaine A.G., qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre.

**Art. 6. Démission.** La démission d'un membre doit parvenir par écrit au C.A.

Un membre est réputé démissionnaire quand il a négligé de régler sa cotisation dans les 2 mois après la délivrance de celle-ci.

**Art. 7. Cotisations.** Le montant de la cotisation annuelle sera fixé chaque année par l'A.G. qui détermine également la date et le mode de paiement. Contre paiement de la cotisation, il sera délivré à chaque associé une carte de membre qui vaut quittance.

### **Titre III. Assemblée Générale**

**Art. 8.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués au Conseil d'Administration.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois au cours du premier trimestre de l'année sur convocation du Conseil d'Administration. Une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée endéans un mois toutes les fois qu'un cinquième au moins des sociétaires en fait la demande. Il est loisible au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire de sa propre initiative.

**Art. 10.** La convocation pour l'Assemblée Générale est envoyée au moins 15 jours avant la date à laquelle elle devra avoir lieu et elle contient obligatoirement l'ordre du jour. Cette convocation pourra également se faire par voie de presse dans un journal luxembourgeois suffisamment répandu.

**Art. 11.** Toute proposition signée par au moins un vingtième des membres de l'association doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 12.** Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises par l'Assemblée Générale qui si les membres présents ou représentés marquent leur accord, à la majorité simple des voix, de procéder à un vote sur elles.

Le droit de vote des mineurs n'ayant pas atteint au jour de l'assemblée l'âge de 16 ans sera exercé par son représentant légal. Si le mineur d'âge de moins de 16 ans assiste à l'assemblée hors la présence de son représentant légal, sa présence sera prise en compte en ce qui concerne le quorum de présence, mais sa voix sera seulement consultative.

Le droit de vote des mineurs ayant atteint l'âge de 16 ans au jour de l'assemblée sera exercé par le mineur lui-même.

**Art. 13.** Il sera loisible aux associés de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre associé moyennant une procuration écrite.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale est seule habilitée à modifier les statuts, de prononcer la dissolution de l'association, d'approuver les comptes de l'exercice écoulé et d'élire les membres du Conseil d'Administration et des commissions, de nommer et révoquer les réviseurs de caisse, de fixer le montant des cotisations et le délai de paiement, de prononcer l'exclusion d'un membre et de prendre d'une façon générale toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents et les décisions sont prises à la simple majorité des voix des membres présents, sans préjudice toutefois aux majorités qualifiées requises pour certaines décisions prévues par d'autres dispositions des présents statuts ou de la loi du 21 avril 1928. Celui qui au jour de l'assemblée n'aura pas réglé sa cotisation de membre actif, ne sera pas considéré comme membre et ne disposera pas de droit de vote.

**Art. 16.** Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre conservé par le secrétaire où tous les membres et tous les tiers pourront en prendre connaissance à leur première demande signés par le président et le secrétaire.

**Art. 17.** L'année sociale est celle du calendrier.

### **Titre IV. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 19.** L'Assemblée Générale délibérera sur les modifications à apporter aux statuts suivant les propositions qui lui seront soumises pour décision et dont l'objet sera spécialement indiquée dans la convocation. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit réunir au moins les deux tiers de ses membres et aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers voix, sans préjudice toutefois aux dispositions supplémentaires de l'article

VIII de la loi du 21 avril 1928 pour le cas où ces quorum ne sont pas atteints ou pour le cas où l'objet des modifications portent sur l'un des objets en vue desquels l'association a été constituée.

#### **Titre V. Administration**

**Art. 20.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration de 5 à 9 administrateurs, qui doivent obligatoirement être des majeurs d'âge, élus par l'Assemblée Générale pour le terme de 2 ans et révocables par elle. Chaque année, la moitié des membres (chiffre à arrondir vers le bas en cas d'un nombre impair de membres du comité) sont sortants. Le président et le secrétaire ne pourront figurer parmi les membres sortants la même année.

**Art. 21.** En cas de changement du nombre des membres à élire et au cas où des membres sortants sont démissionnaires, l'Assemblée Générale prononcera, si besoin en sera, avant les élections à une nouvelle répartition des séries des membres sortants et non-sortants et pourra n'admettre l'élection de certains membres que pour la durée d'une année.

Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

**Art. 22.** Le président du C.A. est élu par l'Assemblée générale pour une durée de 2 ans à la majorité absolue des voix. Il est rééligible. Le Conseil désignera parmi ses membres le vice-président, le trésorier et le secrétaire.

**Art. 23.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du secrétaire ou du président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association.

**Art. 24.** Le Conseil d'Administration délibère valablement sur les points portés à l'ordre du jour lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée par un autre membre du Conseil d'Administration au moyen d'une procuration écrite. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, en cas de parité des voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 25.** Les signatures conjointes de deux administrateurs, dont l'un doit être le président ou le secrétaire, engagent valablement l'association envers des tiers.

**Art. 26.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour diriger l'association et gérer ses affaires dans le cadre des dispositions légales et statutaires et des décisions prises par l'assemblée Générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par les lois ou les statuts seront exercés par le Conseil d'Administration qui connaîtra de tous les cas qui ne sont pas prévus par la loi du 21 avril 1928 ou les présents statuts ou les règlements pris pour leur application.

**Art. 27.** Tout membre du Conseil d'Administration absent sans excuse valable à trois réunions consécutives sera démissionnaire de plein droit, s'il y a été dûment convoqué.

**Art. 28.** Les dépenses de l'association sont ordonnancées par le président ou son remplaçant et le trésorier.

**Art. 29.** En cas d'incapacité juridique ou de fait d'un membre du Conseil d'Administration d'exercer ses fonctions, les autres membres du Conseil d'Administration, désigneront un remplaçant, membre du Conseil d'Administration, qui assurera l'intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale selon les modalités qu'ils fixeront.

**Art. 30.** Le Conseil d'Administration soumettra tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice écoulé.

**Art. 31.** La gestion du trésorier est contrôlée par deux réviseurs de caisse élus chaque année par l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles et présentent à l'Assemblée Générale un rapport sur leurs activités et sur la gestion financière de l'association.

**Art. 32.** Les fonctions de président, vice-président, trésorier ou secrétaire ne peuvent être cumulées dans le chef d'une même personne, à moins que l'Assemblée Générale n'y ait donné son accord exprès et préalable, à la majorité simple des membres présents ou représentés.

#### **Titre VI. Contributions**

**Art. 33.** Les ressources de l'association comprennent, en dehors des cotisations:

- Les revenus des biens et valeurs que l'association possède.
- Les subventions de l'Etat et des communes, des établissements publics ou de tout organisme privé ou public, national ou international.
- Les dons et legs qu'elle peut recevoir dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.
- Toutes sommes perçues à l'occasion d'activités ou de manifestations organisées par l'association en vue de la réalisation de ses objectifs.

- De façon générale, toutes autres ressources autorisées par la loi.

**Art. 34.** L'association pourra constituer un fonds de réserve comprenant entre autres les excédents de recettes annuelles sur les dépenses annuelles. Ce fonds pourra être employé au paiement d'acquisitions de matériels nécessaires à la réalisation de l'objet de l'association.

### **Titre VII. Dispositions finales**

**Art. 35.** La dissolution de l'association se fera d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 36.** L'Assemblée Générale qui aura décidé de la dissolution de l'association désignera également un ou plusieurs liquidateurs. Après apurement acquittent du passif, les fonds d'actif seront destinés aux oeuvres sociales de la Ville de Wiltz ou, à défaut, ils seront affectés suivant les dispositions de l'article 22 de la susdite loi.

**Art. 37.** Si, pour une cause quelconque, l'association cessait de jouir du bénéfice de la personnalité juridique, elle continuerait à subsister entre ses membres comme association de fait.

WEYLAND Erny / FRANTZ Eric / FRANTZ Eric / PEETERS Tom / TURPEL Tom / GANTREL Soni /  
VAN DE BERG Yann / ZINNEN Christian / WALLERS Joe

*Président / Vice-président / Secrétaire / Trésorier / Membre / Membre / Membre / Membre / Membre*

Référence de publication: 2011159462/164.

(110184248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

#### **LBPOL William II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 136.226,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

*Pour LBPOL William II S.à r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2011158322/12.

(110183994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

#### **LGAV, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.869.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011158323/11.

(110184135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

#### **Lormet SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 11, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 67.160.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011158324/12.

(110184396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Luxsyspur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9912 Troisvierges, 1B, rue du Cimetière.  
R.C.S. Luxembourg B 131.987.

L'an deux mille onze, le neuvième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Bernard LAMBERTZ, commerçant, né le 2 août 1963 à Eupen (Belgique), demeurant à B-4700 Eupen, 22, Rotenbergplatz;
- Monsieur Kurt SCHMIDT, maître cuisinier, né le 8 septembre 1967 à Waimes (Belgique), demeurant à B-4760 Bullingen, Wirtzberg, 36.

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de LUXSYSPUR S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.987, avec siège social au 1B, rue du Cimetière, L-9912 Troisvierges, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, du 19 septembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2409 du 25 octobre 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, du 14 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 354 du 18 février 2009.

Les associés reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés ont décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les associés ont décidé de nommer Monsieur Bernard LAMBERTZ, né le 2 août 1963 à Eupen (Belgique), demeurant à B-4700 Eupen, 22, Rotenbergplatz, en tant que liquidateur.

*Troisième résolution*

Les associés ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les associés ont décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte fait et passé à Heinerscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Lambertz, K. Schmidt, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 novembre 2011. Relation: RED/2011/2374. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158330/63.

(110183862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Lubelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011158327/10.

(110184611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Luxbizz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 138.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158329/10.

(110184375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Mac's Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.901.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Marjorie ALLO, administrateur de type B de la Société, est désormais située au 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158331/10.

(110184177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.998.

Le Bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011158335/13.

(110183989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---